

TELEGRAMME EN DATE DU 22 MARS 1949 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE MEDIATEUR PAR INTERIM POUR TRANSMETTRE UN RAPPORT SUPPLEMENTAIRE SUR LA  
SITUATION DANS LE SUD DU NEGEB

POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE :

J'ai l'honneur de vous adresser un rapport détaillé sur la situation dans le sud du Negeb pour faire suite à mes rapports préliminaires en dates des 10 et 13 mars (documents S/1285 et S/1286). Ce rapport contient l'exposé de tous les faits qu'on a pu établir à l'égard de la situation dans cette région à la suite d'une enquête approfondie faite par les observateurs des Nations Unies de l'Organisation de surveillance de la trêve depuis le 7 mars 1949. (Les coordonnées : MR ..... ) renvoient dans tous les cas, à la carte de Palestine au 1/250.000, feuillet sud).

Depuis le 1er mars, le Chef de la délégation de Transjordanie à Rhodes m'a transmis un certain nombre de plaintes relatives à des incidents survenus dans la région du Golfe d'Akaba, à savoir : les 25 et 26 février des forces armées venant de la frontière égyptienne, à 35 km. au nord-ouest de la ville d'Akaba, ont tenté de franchir les lignes occupées par les forces de Transjordanie au nord d'Akaba. Le 25 février, on a prétendu qu'un sergent de la police égyptienne aurait, dit-on, aperçu sept véhicules israéliens à Sinaï en deça de la frontière égyptienne se dirigeant vers le sud, venant de la direction d'El Aoudja (MR 096 032) et franchissant la frontière en direction de la Palestine près de Kuntilla (MR 118 934). Ce détachement aurait passé la nuit du 25 au 26 février à Bir Melhan (MR 143 916). Le 26 février, trois voitures de la patrouille ont rencontré une patrouille de la Légion arabe; elles se sont toutefois retirées vers Huniek (MR 147 940). Le 3 mars, la Légion arabe a signalé d'Akaba qu'un avion Auster israélien a survolé El Gharr (MR 170 991) en territoire transjordanien. Le 7 (?) mars, les autorités transjordaniennes se sont plaintes que "les opérations militaires contre la Légion arabe continuaient dans l'Oued Araba, les forces israéliennes étant passées à l'attaque des forces de la Légion

RECEIVED

MAR 24 1949

UNITED NATIONS  
ARCHIVES

arabe en mettant en ligne des chars et des autos blindées". Par une note en date du 28 février qui m'a été remise à Rhodes le 2 mars, le Ministre de la défense de Transjordanie a protesté "de la façon la plus énergique contre cette tentative de la part des Juifs de créer un fait accompli, au moment précis où la délégation de Transjordanie partait pour Rhodes".

Dans une note complémentaire qu'elles m'ont remise le 15 mars et qui résumait leur point de vue, les autorités transjordanienues ont affirmé avoir occupé Kurnub (MR 156 048) et Ain Hasb (MR 174 024) du 12 juin 1948 au 8 novembre 1948, et que les forces israéliennes avaient occupé ces deux positions le 8 novembre 1948. Le 1er décembre 1948 les Israéliens, d'après les autorités transjordanienues, ont progressé vers le Sud et les forces arabes se sont repliées sur des positions situées au nord de l'Oued Masalle (MR 170 006). Plus tard, les Israéliens ont retirées sur Ain Hasb et les forces de la Légion arabe ont occupé Ain El Weiba (MR 167 004) et El Ghamr. Cette même note affirmait que le 7 mars les forces transjordanienues occupaient des postes à Bir Ibn Ode (MR 140 170) et Ideid (MR 125 967) et qu'à cette même date, les forces israéliennes se sont avancées en deux colonnes, l'une passant à 1 kilomètre à l'ouest de Bir Ibn Ode et l'autre en suivant la piste principale vers El Ghamr, que les forces transjordanienues avaient évacué. Le 8 mars, une escarmouche aurait eu lieu près de Ain El Weniba, et un véhicule blindé de la Légion arabe aurait été mis hors de combat par un tank israélien. Le 9 mars, un contingent israélien se serait trouvé à 13 kilomètres à l'intérieur du territoire transjordanien. La note transjordanienne soutenait également que le même soir une colonne israélienne avait atteint Ras En Negeb (MR 137 890) et y avait attaqué la Légion arabe.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué dans mes rapports précédents au Conseil de sécurité, j'ai transmis ces plaintes aux autorités israéliennes pour commentaires. Le 10 mars, j'ai reçu une réponse de M. Eytan au nom du Gouverneur d'Israël déclarant que les forces terrestres et aériennes israéliennes n'opéraient nulle part au delà des frontières d'Israël, qu'elles n'avaient pas franchi et n'avaient pas l'intention de franchir les frontières transjordanienues en un point quelconque. Cette déclaration protestait contre le fait que les forces transjordanienues avaient franchi la frontière palestinienne dans ce secteur et que cet acte constituait une invasion injustifiée du territoire israélien compromettant gravement les négociations en cours. Cette même communication m'invitait à transmettre au Gouvernement

transjordanien les énergiques protestations du Gouvernement d'Israël contre cette action des forces transjordanienues.

Ces plaintes et la situation dans le sud du Négéb ont fait l'objet d'une enquête approfondie, entre le 7 et le 18 mars, par des observateurs militaires des Nations Unies, dont le nombre avait été temporairement augmenté dans la région et par un civil, du haut personnel du secrétariat, qui s'est rendu dans la région en qualité de mon représentant personnel. Les 17 et 18 mars, le général Riley, chef d'état-major de l'Organisation de surveillance de la Trêve, a également visité la région. Cette enquête a permis d'établir les faits ci-après :

1. Depuis le 8 mars 1949, des forces militaires israéliennes excédant sensiblement l'effectif normal d'une patrouille, ont pénétré dans la région située entre la Mer Morte et le golfe d'Akaba, en Palestine, et ont pris position en plusieurs points qu'elles n'avaient pas occupés précédemment.

2. Il n'y a rien eu dans cette région qui ressemble à une ligne de front. Il semble que des forces arabes comprenant des effectifs réduits ont récemment patrouillé dans certains secteurs de la région et que de petites patrouilles israéliennes auraient fait de même, ce qui, dans les deux cas, constituerait des violations de la Trêve.

3. Le mouvement principal des troupes israéliennes s'est effectué le long de la route de l'Oued Araba, laquelle reste sur toute sa longueur à l'intérieur de la Palestine, mais en longeant de près la frontière de la Transjordanie.

4. Il n'a pas été possible de vérifier le bien-fondé de la plainte suivant laquelle des troupes israéliennes auraient franchi la frontière de la Transjordanie. Le 18 mars, le chef des observateurs des Nations Unies à Amman a signalé qu'à cette époque aucun poste israélien n'existait du côté transjordanien de l'Oued Araba.

5. On n'a pu vérifier le bien-fondé du rapport suivant lequel une unité de troupes israéliennes aurait pénétré dans Umm Reshresh (MR 145 885) par une route venant du côté égyptien de la frontière. Aucune plainte relative à un tel mouvement n'a été reçue des autorités égyptiennes bien que les observateurs aient constaté qu'un détachement israélien avait atteint Umm Reshresh, en passant par Res En Négéb situé sur la frontière égyptienne. L'accord général d'armistice entre l'Égypte et Israël définit la moitié occidentale de cette région comme la partie située à l'ouest d'une ligne qui passe à mi-chemin entre les frontières égyptienne et transjordanienne, sur le front occidental, où seules peuvent être maintenues des forces défensives israéliennes, ayant leur base dans les colonies. La moitié

orientale de cette région, dite front oriental, reste entièrement soumise aux clauses de la Trêve existante, en attendant la conclusion d'un accord d'armistice avec la Transjordanie.

6. Aucun combat n'a eu lieu, dans le sud du Negeb, entre les forces transjordanienues et les forces israéliennes. Des forces armées de la Légion arabe se sont retirées de El Ghamr à Gherandal (MR 169 944), dans l'Oued Araba, au moment de l'avance des forces israéliennes vers le sud. Un petit détachement de la Légion arabe qui avait pénétré le 3 mars dans Umm Reshresh en était parti le 9 mars et les forces israéliennes y sont arrivées le lendemain.

7. A la date du 15 mars, les forces israéliennes avaient établi une série de points du côté palestinien de la frontière de l'Oued Araba, allant de la mer Morte jusqu'au golfe d'Akaba. Le 16 mars, 200 hommes environ disposant de plusieurs semi-chenilles (half-tracks) étaient retranchés à Umm Reshresh. A la date du 17 mars, des postes israéliens comportant l'effectif d'environ une section avaient été établis aux points suivants : (MR 185 049); Ein El Weiba (MR 167 004); croisement de routes (MR 167 992); (MR 166 972); (MR 163 958); (MR 165 947). Un poste de commandement pour le secteur nord comprenant environ 200 hommes et 50 véhicules israéliens a été établi au point MR 169 028. Il y avait une concentration de 2 chars, 6 semi-chenilles et 10 à 15 camions lourds au sud du poste de police situé au point MR 154 921. Le 7 mars, il y avait un avant-poste israélien de l'effectif d'une section et disposant d'une semi-chenille, à trois kilomètres au sud-est de Ras En Negeb.

Les observateurs ont signalé également que les forces britanniques stationnées à Akaba ont été renforcées le 13 mars par des troupes débarquées d'un LST.

Le 18 mars, le chef d'état-major de l'Organisation de surveillance de la Trêve a, au retour d'une visite dans la région d'Akaba, signalé que la situation était calme et qu'à l'exception de rencontres éventuelles de patrouilles aucun incident n'était à prévoir le long de la frontière de Transjordanie.

Il ressort des renseignements dont je dispose à la suite de l'enquête effectuée par les observateurs des Nations Unies depuis le 7 mars, que les forces israéliennes ont effectivement occupé cette région depuis cette date. Avant le 7 mars, les forces transjordanienues avaient lancé des patrouilles légères dans certaines parties au moins de la région et, d'après des sources transjordanienues, auraient occupé des positions

fixes à Gharandal, Bir Katar (MR 137 890) Ain El Weinba et Meliha (MR 162 968). Il n'a pas été possible de vérifier par un contrôle des observateurs des Nations Unies la date à laquelle ces positions furent établies par les forces transjordanienés, mais il est avéré qu'aucune force transjordanienne ne se trouve actuellement du côté palestinien de la frontière dans cette région. Aucun combat n'ayant jamais eu lieu auparavant dans ce secteur et aucune force importante n'y ayant été concentrée par l'une ou l'autre partie, il n'avait pas été nécessaire d'y établir une surveillance étroite ni d'y délimiter des lignes de trêve.

Je suis convaincu qu'à l'exception de celles d'Akaba, toutes les positions établies dans cette région par les forces transjordanienés ou israéliennes l'ont été depuis l'entrée en vigueur, le 18 juillet 1948, de la Trêve actuelle si ce n'est peut-être les positions des troupes transjordanienés à Ain Habd et Kurnub par conséquent en violation des termes de la Trêve. De même les activités de patrouille et le renforcement des troupes qui stationnaient avant la Trêve de part et d'autre de la frontière dans ce secteur, sont contraires aux conditions de Trêve acceptées par les deux parties.

(signé) Ralph BUNCHE

Médiateur par intérim"